



CIVISME, SANTÉ

Violences conjugales et intrafamiliales

Publié le 09 avril 2020

Soutien continu aux victimes de violences conjugales

Parenthèse un lieu permanent d'écoute et de parole (entretiens juridiques, entretiens sociaux, entretiens psychologiques, interventions collectives). Service gratuit.

« Qu'est-ce que la violence conjugale ? »

La violence s'exerce sous diverses formes : verbale, psychologique, physique, économique. Cette violence est celle d'un comportement tombant sous le coup de la loi.

Que dit la loi ?

La loi n° 92-683 du 22 juillet 1992, portant sur réforme des dispositions du Code Pénal, mentionne que la qualité de conjoint ou de concubin de la victime constitue une circonstance aggravante des « atteintes volontaires à l'intégrité de la personne ».

La loi n° 2006-399 du 4 avril 2006 étend cette mesure aux pacsés, ex-conjoints, ex-concubins et ex-pacsés. Elle reconnaît le viol entre époux, concubins et pacsés.

La loi reconnaît le vol entre époux pour les objets ou documents indispensables à la vie quotidienne, lorsqu'est démontrée la véritable volonté du conjoint voleur d'assujettir la victime.

Elle complète l'article 212 du Code Civil en insérant le mot « respect », et porte à 18 ans l'âge de la femme pour contracter mariage.

Les services

Parenthèse un lieu permanent d'écoute et de parole (entretiens juridiques, entretiens sociaux, entretiens psychologiques, interventions collectives). Service gratuit.

› Assistante sociale

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/actualites/violences-conjugales-et-intrafamiliales-411?>

Propose un accueil, une écoute et un accompagnement social aux personnes en cours de séparation, de divorce ou souhaitant réfléchir à leur situation conjugale, victimes de violences au sens large du terme.

Informe sur la législation sociale, sur les structures et procédures existantes, orientation sur les hébergements d'urgence

› Conseillère Aide Juridique

Informe, soutient et oriente le public, aide au montage de dossiers administratifs et à la rédaction des courriers.

Informe et indexations de pensions alimentaires et leurs suivis, élabore des brochures mises gratuitement à la disposition du public et des professionnels.

Permanence bimensuelle à l'Antenne de Justice de Vallauris

› Psychologue

Propose aux victimes de violences, une écoute, un accompagnement et une aide à la réflexion autour des problématiques de couple.

› Relais local « Cultures du Cœur »

Interface entre la culture et les personnes usagers de Parenthèse, en situation de fragilité économique ou sociale.

Utilisation d'un site de spectacles constituant une véritable banque de données permettant une billetterie gratuite.



Tél. 04 92 19 75 60
Du lundi au vendredi
8h-12h30/13h30-17h
parenthese@agglo-casa.fr

Rappel :

En cas d'urgence, **il faut en priorité appeler le 17.**

Envoyez un SMS au 114 uniquement si vous ne pouvez pas téléphoner en indiquant votre nom, prénom, adresse postale et répondez aux questions posées.

Les opérateurs qui recevront ce SMS d'urgence préviendront immédiatement le service d'urgence le plus proche (police ou gendarmerie, Samu ou sapeurs-pompiers) qui interviendra rapidement.

Hors urgence, il faut utiliser le 3919 (violences femmes info) ou le 119 (enfance en danger)

Attention : les appels abusifs sont punis par la Loi.



